

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **4 décembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2079**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, à la société Sybord ou à toute société se substituant à elle, d'une parcelle de terrain située 93, rue Jules Guesde

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 5 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mme Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Frier (pouvoir à Mme Glatard), Rabatel, Poulain (pouvoir à M. Grivel), Peillon (pouvoir à Mme Jannot).

Commission permanente du 4 décembre 2017**Décision n° CP-2017-2079**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, à la société Sybord ou à toute société se substituant à elle, d'une parcelle de terrain située 93, rue Jules Guesde**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la cession

La société Sybord est propriétaire de la parcelle cadastrée AY 62 située au nord de la zone industrielle (ZI) de la Mouche, chemin du Grand Revoyet, dans la zone de contact avec le projet Vallons des Hôpitaux à Saint Genis Laval et inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) en zonage UI2.

Cette entreprise lyonnaise, qui appartient au groupe Resadia, premier groupe d'intégrateurs en informatique et télécom en France, conçoit, développe et installe des systèmes de communication pour une clientèle exclusivement professionnelle.

L'entreprise, qui compte 30 salariés dont 28 sur son site de Saint Genis Laval, connaît une progression constante de son activité et souhaite agrandir ses locaux d'activité.

Par conséquent et en vue d'étendre son entreprise afin de conforter ses projets de développement, elle a notamment besoin de nouvelles surfaces de bureaux et porte également le projet d'un centre d'hébergement de données dans le cadre de son activité d'opérateur de réseau.

II - Désignation des biens cédés

A cet effet, et afin de mettre en œuvre ses objectifs, la société Sybord a sollicité la Métropole de Lyon afin d'acquérir un bâtiment professionnel adjacent à ces locaux, actuellement vacant et situé sur la parcelle cadastrée AY 63.

Par ailleurs, l'entreprise dispose de servitudes sur la parcelle cadastrée AY 63 lui permettant d'assurer ses livraisons.

En conséquence et afin de poursuivre le projet initié par la société Sybord, il convient de céder la parcelle cadastrée AY 63 d'une surface de 1 894 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, située 93, rue Jules Guesde à Saint Genis Laval.

III - Conditions de la cession

Aux termes de la promesse unilatérale d'achat, cette cession interviendrait pour un montant de 580 000 €. Par ailleurs, il est précisé que cette cession relève du seul exercice de la propriété en vertu de la disposition 17 de l'instruction fiscale 3 A9 10 du 29 décembre 2010 relative aux opérations immobilières et que par conséquent elle n'est pas assujettie à la TVA ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 23 mai 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la société Sybord ou à toute société se substituant à elle, pour un montant total de 580 000 € non assujetti à la TVA, de la parcelle cadastrée AY 63 d'une superficie de 1 894 mètres carrés, située 93, rue Jules Guesde à Saint Genis Laval, en vue de l'aménagement de son site.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O4497, le 30 janvier 2017 pour la somme de 10 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - et donnera aux écritures suivantes :

- produit estimé de la cession : 580 000 € en recettes - compte 775 - fonction 581,

- sortie estimée du bien métropolitain : 557 275,51 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - comptes 2111 et 2138 - fonction n° OP07O2752 - écritures d'ordres aux chapitres 040 et 042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 décembre 2017.